

## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2018

### Procès-verbal

L'an deux mil dix-huit, le six juin, le Conseil municipal de la Commune de CHICHILIANNE s'est réuni, sur la convocation de Yann SOURIAU, Maire.

**Présents :** Yann SOURIAU, Jean-Pierre ANGELIER, Franck BEAUME, Jacqueline BONATO, Séverine GRANGE, Michel JAY, Alain MAYET, Eric VALLIER.

**Absente :** Dominique DINNE

### Délibérations

#### **1. Renouvellement contrat de travail agent d'accueil touristique Contrat Unique d'Insertion**

M. le Maire rappelle la nécessité de renouveler le poste d'accueil touristique pour le « Point infos » de la commune. Pour cela, il propose de renouveler le contrat unique d'insertion, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018, pour une durée d'un an, 26 heures par semaine. Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

*Commentaire :* Ce contrat est aidé à 40%.

*Adoptée à l'unanimité*

#### **2. Adhésion au service de cartographie en ligne du SEDI**

Ce service permet à la collectivité qui en bénéficie, sur son territoire, de :

- visualiser les réseaux relevant des compétences transférées au SEDI : distribution publique d'électricité, gaz, éventuellement éclairage public ;
- soumettre des demandes d'intervention sur les réseaux d'éclairage public si elle en a transféré la compétence au SEDI ;
- disposer d'un applicatif foncier permettant de visualiser des données relatives au cadastre ;
- intégrer des données propres à son territoire (urbanisme, PLU, réseaux d'eau potable, assainissement, pluvial, couches libres...). Ces thèmes supplémentaires donnent lieu à facturation, et doivent être fournies dans le format décrit dans l'annexe à la convention.

*Commentaire :* Cette adhésion permet un accès gratuit à la cartographie du SEDI pour faciliter l'adressage. En effet, la commune réalise actuellement un travail de nomination et de numérotation des voies communales, condition indispensable à l'installation du « réseau fibre » en 2020. Le travail de maquettage effectué sera présenté aux habitants pour une validation collective.

*Adoptée à l'unanimité*

#### **3. Approbation des nouveaux statuts du SIGREDA, en lien avec la mise en œuvre de la prise de compétence GEMAPI**

M. le Maire rappelle les dernières modifications statutaires actées en novembre 2017 pour la mise en place de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention

des Inondations) au SIGREDA (Syndicat Intercommunal de la Gresse, du Drac et de leurs Affluents). Ces modifications avaient concerné essentiellement l'article 3 « objet et compétences » afin d'y intégrer les dispositions relatives à la compétence GEMAPI et à l'article L 211-7 du code de l'Environnement. Les règles de gouvernance et de financement n'avaient pas alors été modifiées dans l'attente des adhésions de la Communauté de Communes du Trièves et de Grenoble Alpes Métropole effectives au 1er janvier 2018.

En raison des changements majeurs intervenus avec la mise en place de la compétence GEMAPI, il y a donc lieu de revoir les règles de gouvernance et de financement du SIGREDA.

*Commentaire :* Les nouveaux statuts du SIGREDA évoluent dans leurs prérogatives. La compétence GEMAPI est en cours de transfert vers le SYMBHI (Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère), qui est une entité plus large. La commune adopte le nouveau statut du fait de ce changement d'unité territoriale.

*Adoptée à l'unanimité*

## Divers

### **1. Sentier à entretenir par l'ACCA de Chichilianne**

L'ACCA réalise chaque année l'entretien d'une partie des sentiers, en échange de l'usage du local par l'association.

L'ACCA va terminer la restauration du sentier des 4 têtes.

Un plan des sentiers à entretenir va être établi par la commune pour planifier les prochaines restaurations de ces sentiers.

### **2. Aire naturelle**

Pour des questions d'organisation, le Conseil municipal décide de louer cette aire naturelle de camping uniquement à des groupes. Les particuliers seront orientés vers les campings de la commune.

### **3. Camping caristes**

Le Conseil municipal demande également aux campings caristes stationnant sur la commune de s'acquitter d'une participation financière volontaire.

### **4. Bibliothèque**

Les travaux projetés s'élèvent à 11 000 € HT, sur lesquels la commune n'obtient que 4 500 € de subvention locale.

Les autres demandes de subvention ont échoué. Du fait des travaux d'urgence liés aux inondations de janvier 2018, la commune est contrainte de reporter à l'année prochaine le lancement des travaux.

Une réunion rencontre avec les bénévoles de la bibliothèque sera proposée pour faire un point détaillé.

### **5. Réfection de la bergerie de Chamousset**

Les travaux seront engagés cet été grâce à 80 % de subvention. Les 20% seront financés par un emprunt couvert par la location aux alpagistes.

### **6. Travaux voirie**

Trois chantiers sont planifiés pour l'été et l'automne 2018 : à Château Vieux, Bernardière, et un petit tronçon au-dessus de la fontaine aux Oches.

Trois entreprises sollicitées sont mises en concurrence, Trièves Travaux, Pelissard et Eiffage. La part communale est assumée par un emprunt.

## **7. Gîte du mont aiguille**

Le 1er appel à candidature est déclaré infructueux au 31 mai. Aucun dossier fini n'a été présenté. Seules 2 pistes ont été proposées et sont toujours en cours.

Un nouvel appel à candidature va être proposé.

## **8. Échange de terrains Vallon / commune**

En l'état, la demande d'échange des parcelles a été refusé.

## **9. Inauguration nécropole**

Le programme se présente ainsi :

7h00-9h00 : ascension du Pas de l'Aiguille

9h00-10h00 : Cérémonie du Pas de l'Aiguille

10h00-12h00 : descente aux Fourchaux

12h00-12h30 : Cérémonie aux Fourchaux

13h00 : vin d'honneur

Le programme détaillé sera diffusé ultérieurement et nous ne manquerons pas de faire appel à des bénévoles pour organiser cette journée. En effet, M. le Maire de Chichilianne devra proposer le nom de 12 enfants pour la cérémonie du Pas de l'Aiguille, 2 se chargeront de la montée des couleurs, 8 liront les biographies des Morts pour la France et 2 porteront les gerbes.

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu

Le Mercredi 11 juillet 2018 à 20j30.